

Les Antilles

conférence des premiers ministres qui s'est tenue à la Jamaïque, du 29 avril au 6 mai dernier. Ces visites avaient d'ailleurs pour but de souligner une fois de plus l'intérêt marqué que nous portons à nos relations avec les Antilles et le Commonwealth, en général, et avec toute la région en particulier.

Lors de ces visites avec les présidents des trois pays concernés, le premier ministre a discuté des relations bilatérales et multilatérales que nous entretenons avec les Antilles, et il a eu des discussions très sérieuses relativement à l'avenir de toutes les Antilles, l'avenir éventuel d'une fédération des Antilles du Commonwealth et de toutes les îles concernées, et aussi l'avenir des relations canado-antillaises.

Je crois que le premier ministre du Canada a fait part du message aux premiers ministres des trois pays concernés, à savoir que nous entendions traiter d'égal à égal avec les pays en cause.

Je suppose que nous n'avons pas l'intention de nous ingérer, en tant que Canadiens, dans les affaires antillaises, ou de tenter d'imposer à cette région, ou à un pays de la région, à supposer même que nous ayons la possibilité de le faire, les solutions qui pourraient peut-être apparaître justes au Canada, mais dont nous ne sommes pas sûrs qu'il soit opportun de les imposer à ces pays.

La relation que nous recherchons avec les Antilles trouve son assise dans l'égalité et la réciprocité. Nous ne cherchons pas l'hégémonie ou l'expansion territoriale, tout au contraire, eu égard aux très vieilles relations que nous entretenons avec cette région et à la réelle communauté d'intérêts qui nous unit à elles. Je pense que c'est seulement dans le cadre d'une égalité totale dans nos relations que nous pourrions les aider à réaliser leurs aspirations dans le cadre de la spirale de l'expansion économique qu'elles sont en train de vivre, eu égard aussi aux problèmes qu'elles subissent à cause de cette expansion.

C'est pourquoi le Canada a beaucoup aidé dans le cadre des programmes bilatéraux, par exemple au sein d'organismes tels que la Banque de développement des Caraïbes et la Communauté des Antilles, CARICOM.

Je pense que c'est dans ce contexte de l'aide du Canada dans le cadre des programmes multilatéraux ou bilatéraux qu'il faut situer la motion de l'honorable député de Hillsborough, qui a d'ailleurs fait un exposé très intéressant de la nécessité pour le Canada d'aider les pays en cause à réaliser pleinement leurs aspirations.

Je suppose que dans le passage de cette motion, où il est question des anciennes possessions britanniques des Antilles qui n'ont pas encore obtenu leur indépendance, il faut comprendre les îles des Antilles du Commonwealth qui n'ont pas encore obtenu une indépendance totale. En effet il faut distinguer entre les îles qui ont obtenu leur indépendance *de facto*, et celles qui ont une certaine indépendance intérieure mais qui sont encore attachées à la Couronne britannique, pour ce qui est des relations extérieures.

Les territoires qui relèvent toujours de la Grande-Bretagne sont les îles Vierges britanniques, les îles Cayman, les îles Turks, Caïcos et Montserrat. De plus, les Bermudes, bien que ne faisant pas partie de la zone antillaise, sont encore attachées comme protectorat britannique. D'autre part, il ne faut pas oublier non plus Belize, territoire de l'Amérique centrale qui n'est pas indépendant. Enfin, viennent les états associés à la Grande-Bretagne, tels que je m'y référais tantôt: Antigua-La Barbade; Saint Kitts-Nevis-Anguilla; La Dominique; Sainte-Lucie et Saint-Vin-

cent, lesquels, bien que jouissant d'une très grande latitude dans leurs relations intérieures, doivent quand même passer par la Grande-Bretagne lorsqu'il s'agit d'échanges ou de relations extérieures. Il faut toutefois préciser que les états indépendants peuvent, sans solliciter l'autorisation de Westminster, proclamer leur indépendance totale ou constituer une fédération au sein de la région.

● (1620)

Pour en revenir au libellé même de la motion de l'honorable député de Hillsborough, il semble qu'il veuille qu'il soit institué un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes qui devrait étudier l'opportunité de permettre le rattachement des îles Turks et Caïcos ou de toute autre île au Canada, politiquement et géographiquement. Il est sans doute fort à propos que la motion ne «préjuge» pas de la nature de ces relations plus étroites auxquelles le député réfère dans sa motion, bien qu'on puisse déduire du reste de la motion et de la mention des îles Turks et Caïcos qu'on envisage une certaine forme d'union économique et politique avec le Canada.

Le point que je tiens à faire ressortir est le suivant: dans la première partie de la motion l'accent est mis sur l'initiative canadienne de faire des propositions aux îles en question. Or, dans la deuxième partie de la motion on voudrait que la Chambre se prononce maintenant en faveur de l'union politique et économique comme telle avec toute île des Antilles du Commonwealth qui en ferait la demande. Si cette motion était adoptée dans sa forme actuelle, il s'ensuivrait que, face à une demande d'union par une quelconque île des Antilles, le Canada n'aurait d'autre choix que de fixer avec cette île les modalités d'union avec le Canada.

Je me demande si l'honorable député a vraiment l'intention de procéder à la hâte sur une question aussi importante et lourde de conséquences autant pour la population canadienne que pour toutes les îles en cause.

Monsieur l'Orateur, j'ai le sentiment que le Canada a atteint les limites logiques de son expansion territoriale. D'ailleurs, lorsque Terre-Neuve a été admise dans la Confédération canadienne en 1949 se concrétisa le rêve historique que formulait l'article 146 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. La nécessité de modifier cet acte, si l'on voulait accepter d'autres territoires dans la Confédération canadienne, ne présente pas comme telle de difficultés majeures. Cependant, je pense que cela irait à l'encontre de toutes les philosophies qui existent derrière notre Constitution.

Il y a un autre facteur très important qu'il s'agit de considérer lorsqu'on désire faire entrer dans un corps politique constitué tel que le Canada des territoires nouveaux, et je veux parler évidemment des accusations de néo-colonialisme qui pourraient nous être lancées.

L'Empire britannique a vu le soleil se coucher sur sa splendeur depuis un certain temps déjà, et je pense que c'est une bonne chose. Cependant, si le Canada décidait de donner l'occasion à des îles que ce soit des Antilles ou d'ailleurs d'entrer dans la Confédération canadienne, j'ai bien peur que vis-à-vis de l'opinion publique mondiale nous nous verrions accusés d'essayer d'étendre l'hégémonie canadienne à des territoires éloignés, avec lesquels nous avons plus ou moins de contacts tant culturels que géographiques.

Monsieur le président, c'est là un sujet très délicat sur lequel je n'ai pas l'intention de m'étendre, mais je ne pense pas qu'à l'heure actuelle où tous les États coloniaux, que ce soit le Portugal, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la France,